

COMMUNE DE  
GERMIGNY L'EVEQUE

77910

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89

mairie@germignyleveque.fr

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 077-217702034-20240314-2024\_12GERM-DE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal  
en date du 14 mars 2024**

Nombre de conseillers

en exercice : 15

- présents : 10

- votants : 14

**L'an deux mille vingt quatre**

le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :

**06 mars 2024**

**Etaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle -  
SCANZAROLI Jean-Luc - BARRANGER Carole - MORLET Jean-Marie - RISPINCILLE Josiane - MERLIN Bruno -  
ZOETEMELK Danièle - SALAMONE Célestin - ZITOUNI Lydie

**Absents représentés :** Philippe LEFRANÇOIS

**Absente excusée :** Bérangère LONGUET

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie MORLET

**2024-12 – QUESTION DIVERSE - Demande de subvention auprès de la Région au titre de l'opération  
« Réhabiliter plutôt que construire »**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention complémentaire pour la réhabilitation de  
la salle ruelle aux loups pourrait être présentée auprès de la Région au titre de l'opération « Réhabiliter plutôt que  
construire ».

L'opération pour réaménager l'intérieur et l'extérieur de la salle est évaluée à 219 843,73 € HT, soit 263 812,47 € TTC.  
La commune a obtenu du département au titre du FER une subvention pour l'opération aménagement intérieur à hauteur  
de 43 000 euros et une subvention pour l'opération ravalement à hauteur de 35 595,99 € (soit 35.75 % de l'opération).

L'aide de la Région pour une opération de revitalisation du bâti est de 50 % des dépenses éligibles. Les subventions ne  
pouvant être supérieures à 80 % du montant de l'opération, il pourrait être demandé une subvention à hauteur de 44 %  
de l'opération, ce qui représente une somme de 96 731,24 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- APPROUVE de nouveau le projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes située Ruelle aux Loups.
- AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès de la Région au titre de l'opération « Réhabiliter  
plutôt que construire » pour un montant de 96 731,24 €.
- DECIDE d'inscrire au budget 2024 l'opération pour un montant prévisionnel de 219 843,73 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme à l'original

Mis en ligne le :

**20 MARS 2024**

Fait à GERMIGNY L'EVEQUE le 14 mars 2024

Le Maire,  
Aline MARIE MELLARE

